PCFS – Pure Wealth RC

Fonds flexible diversifié
Compartiment de la SICAV PCFS
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois

PURE CAPITAL
INDEPENDENT ASSET MANAGEMENT

COMMUNICATION COMMERCIALE Factsheet au 30 juin 2025

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment est d'assurer un rendement absolu à l'investisseur, indépendamment de la performance des marchés.
La politique d'investissement intègre le principe de diversification accrue des risques, un processus de construction de portefeuille élaboré ainsi qu'un haut niveau de flexibilité et de réactivité des décisions d'investissement.
Se basant sur l'analyse de l'environnement micro- et macroéconomique, le gestionnaire alloue l'exposition du portefeuille entre différentes classes d'actifs. Ainsi, des changements d'allocations géographiques, sectorielles, de ratings et de maturités se traduiront par des variations importantes dans les pondérations. Spécifiquement, au maximum 50% des actifs du compartiment seront directement ou indirectement exposés aux marchés actions. Il n'y a pas de limites concernant les obligations à taux fixes ou à taux flottants, les obligations convertibles ou indexées à l'inflation, les titres de dettes transférables et les bons du trésor. Le compartiment pourra, lors de situations bien précises, détenir du cash ou équivalent dans des proportions significatives. Le compartiment est destiné à tout investisseur désireux de profiter des opportunités qu'offrent les marchés internationaux en termes d'actions, de taux, de crédits, de devises, de matières premières et de tous supports financiers. L'investisseur dispose d'un horizon d'investissement à moyen terme (min. 3 ans).
Le compartiment est géré activement et n'est pas géré en référence à un indice de référence. Il est classé Article 6 du règlement SFDR. Le compartiment ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

RÉPARTITION : DEVISES

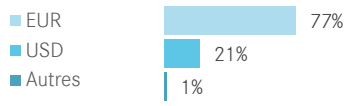

Source : Pure Capital

RÉPARTITION : CLASSE D'ACTIF

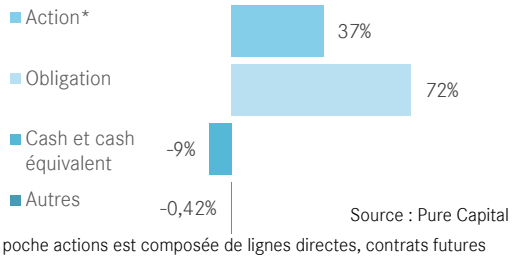

Source : Pure Capital

* La poche actions est composée de lignes directes, contrats futures et fonds actions

RÉPARTITION OBLIGATAIRE : SEGMENTS

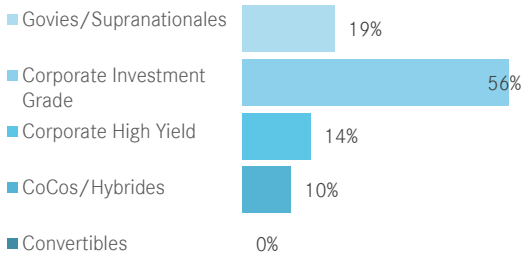

Source : Pure Capital

RÉPARTITION ACTIONS : ZONE GÉOGRAPHIQUE

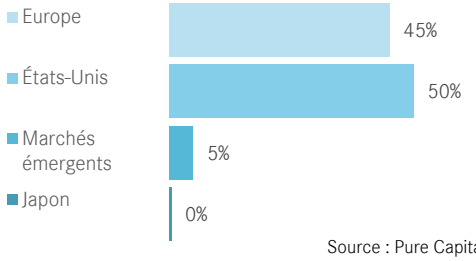

Source : Pure Capital

IDENTIFIANT

ISIN :	LU0649640892
VNI au 30-06-2025	EUR 141,33
Cut-off :	10.00 (CET)
Fréquence :	VNI journalière
AuM:	EUR 232,7 millions
Structure juridique :	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois "PCFS", format UCITS
Lancement :	15-03-2012
VNI au lancement :	EUR 100
Devise :	EUR
Dividendes :	Non, réinvestissement
Montant min. d'investissement :	EUR 100
Type d'investisseur :	Retail
Durée :	Illimitée
Frais de gestion :	1,25%
Frais courants (dont frais de gestion):	1,67%
Indice de référence :	Aucun
Frais de performance :	10% avec High-Water Mark
Frais de souscription :	Max. 3%, à la discrétion du distributeur
Frais de rachat :	0%
Swing pricing applicable :	Non
Société de gestion :	Pure Capital S.A. - société luxembourgeoise
Gérant :	Patrick Vander Eecken
Dépositaire :	CACEIS Bank Luxembourg Branch
Auditeur :	PwC Luxembourg
Publication de la VNI :	www.purecapital.eu, Bloomberg, Morningstar, Beama.be

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Nombre de lignes en portefeuille : 377

Top 10 actions		Top 10 obligations	
RHEINMETALL AG	0,52%	SAP SE 1.625% 10-03-31	0,41%
BROADCOM INC	0,48%	LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09	0,33%
MICROSOFT CORP	0,47%	THALES SERVICES SAS 4.25% 18-10-3	0,33%
ASM INTERNATIONAL NV	0,42%	UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	0,33%
VISA INC-CLASS A SHARES	0,39%	NASDAQ 4.5% 15-02-32	0,33%
THALES SA	0,39%	SSE 4.0% 05-09-31 EMTN	0,32%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	0,37%	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875%	0,32%
ASML HOLDING NV	0,36%	ARKEMA 4.25% 20-05-30 EMTN	0,32%
AIRBUS SE	0,35%	AEGON USI10R+0.38694% PERP	0,32%
MASTERCARD INC - A	0,35%	ASTRAZENECA 3.75% 03-03-32	0,32%

Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement. Le compartiment ne pourra jamais investir plus de 10% de ses actifs nets totaux dans des OPC.

PCFS – Pure Wealth RC

Fonds flexible diversifié
Compartiment de la SICAV PCFS
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois

PURE CAPITAL
INDEPENDENT ASSET MANAGEMENT

ECHELLE DE RISQUE

Durée minimum de placement recommandée : **3 ans**

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque + faible — Risuqe + élevé

L'indicateur synthétique de risque (ISR), conformément aux documents d'informations clés (PRIIPS-KID), permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité de pertes en cas d'évolution des marchés ou d'incapacité du sous-fond à vous payer. Cet indicateur classe le risque sur une échelle de 1 à 7. Un score bas indique un risque faible. Une note plus élevée correspond à un risque plus élevé.

PERFORMANCES *

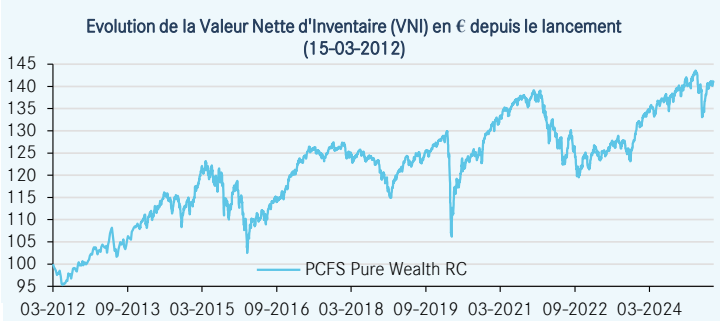

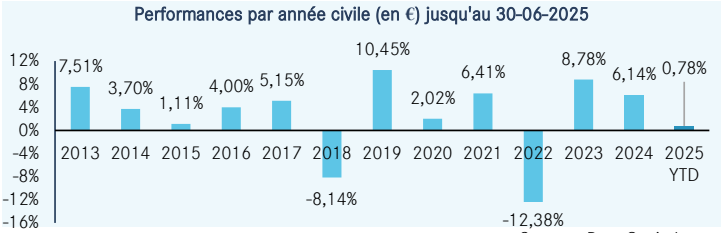

Source : Pure Capital

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de crédit:
Le risque qu'un émetteur ne puisse pas être en mesure de respecter ses obligations. Si la solvabilité d'un émetteur diminue, la valeur des obligations ou des produits dérivés liés à cet émetteur peut se détériorer.

Risque de liquidité:
Le compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent avoir un impact sur les prix auxquels le gestionnaire achète et vend ses positions.

Risque de contrepartie:
Le compartiment peut subir des pertes si une contrepartie fait défaut et n'est pas en mesure de respecter ses obligations, en particulier dans le cas des dérivés négociés de gré à gré.

Risque de gestion discrétionnaire:
Comme la stratégie de gestion est basée sur les changements prévus dans les différents marchés, il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi dans les marchés les plus performants à tout moment.

Risque opérationnel:
Le risque de faute ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion, l'évaluation et/ou la conservation des actifs du compartiment.

L'impact des risques de techniques financières:
L'utilisation de produits complexes tels que les contrats de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements des titres du compartiment.

Risque de durabilité:
Événement ou condition sociale ou environnementale incertaine qui, s'il se produisait, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les actifs du compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM

* Le graphique et les rendements cités ci-dessus ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable pour le futur. Ce compartiment n'est pas garanti en capital. Avant d'investir, lisez toujours le document d'informations clés (PRIIPS-KID) et le prospectus[1]. L'évolution de la valeur nette d'inventaire ainsi que les performances indiquées tiennent compte des frais de gestion, commissions de performance ainsi que tous autres frais qui, conformément au prospectus, sont mis au compte du compartiment. Elles n'incluent pas les frais d'entrée éventuellement perçus par le distributeur, ni les éventuels frais de conservation annuels pouvant être prélevés par le teneur de compte, ni les taxes applicables et à charge de l'investisseur[2]. Les performances indiquées sont calculées en EUR, sur base du prix de la part de l'OPCVM, ou Valeur Nette d'Inventaire ("VNI").

DISCLAIMER

1) Ceci est une communication commerciale. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au PRIIPS-KID du compartiment avant toute décision finale d'investissement. Ces documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de Pure Capital S.A. (tél. : +352 26 39 86) ou sur son site internet www.purecapital.eu. Le PRIIPS-KID est disponible en français, néerlandais et anglais. Le prospectus, le rapport semestriel et le rapport annuel sont disponibles en anglais.
Les informations présentées ci-dessus ne constituent pas un conseil en investissement et sont destinées à des fins promotionnelles.
La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les performances peuvent varier au fil du temps. Les investissements dans ce compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur pourrait ne récupérer qu'un montant inférieur à celui qu'il a investi. Les expositions, allocations et investissements peuvent varier dans le futur en réponse à des conditions de marché différentes, et ce, à l'appréciation de Pure Capital. Il ne peut y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement seront obtenus.
La commission de gestion et de banque dépositaire, ainsi que tous autres frais qui, conformément au prospectus, sont mis au compte du compartiment, sont inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire, et corolairement, celui de la performance.
Des frais de conservation annuels, ou droits de garde, peuvent être prélevés par le teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre. Pour les connaitre, il est nécessaire de s'en informer auprès de lui.

2) Le traitement fiscal de ce produit dépend de la situation de l'investisseur. En Belgique:
> Précompte mobilier : plus de 10 % du portefeuille de ce compartiment est investi en titres de créance. Une taxation à 30 % des revenus provenant de ces créances est appliquée.
> Taxe sur les opérations de bourse (TOB) : aucune à l'entrée, 1,32 % à la sortie pour les parts de capitalisation uniquement, avec un maximum de €4 000.
Les investisseurs peuvent s'informer au sujet de leurs droits sur le lien https://www.purecapital.eu/legal.html. Un résumé y est disponible en français et en anglais.
Les réclamations et plaintes éventuelles peuvent être adressées en écrivant au siège social de la société: Pure Capital S.A., 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de monsieur Rudy Hoylaerts, Conducting Officer. Si le traitement de ces plaintes par le service interne ne satisfait pas l'investisseur, elles peuvent, pour la Belgique, être introduites auprès d'Ombudsfin, service de médiation des services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8 bte. 2, 1000 Bruxelles, e-mail: ombudsman@ombudsfin.be par écrit ou via le formulaire de plainte disponible en ligne http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/.
Pure Capital S.A. peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

LEXIQUE

CoCo (Contingent Convertible)	En réponse à la réglementation bancaire Bâle III, portant notamment sur le renforcement des fonds propres des banques, une nouvelle forme de dette subordonnée a vu le jour : les CoCo's, ou Contingent Convertible bonds sont des obligations subordonnées qui, en fonction de critères de déclenchement précis (ou potentiellement sur l'appréciation des autorités de surveillance), peuvent être converties en actions, ou encore subir une perte en nominal. Ces critères de déclanchement (triggers) correspondent à une limite fixée au départ sur un niveau de ratio de capital règlementaire. Le versement de coupons (plus importants qu'une obligation classique étant donné le risque inhérent à cet instrument financier) peut, de manière forcée pour le détenteur de la CoCo, être suspendu et donc perdu.
Contrat future	Un future est un engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif, le sous-jacent, à un prix défini et à une date future convenue.
Convertibles (obligations convertibles)	Une obligation convertible est une obligation donnant à son détenteur la possibilité, et non l'obligation, de l'échanger contre une quantité prédéterminée d'actions de la société émettrice, pendant une période future définie.
High Water Mark (HWM)	La HWM est définie comme étant la valeur la plus élevée entre les VNI par action à la date de lancement du compartiment et la VNI par action la plus élevée en vigueur immédiatemment après la date de lancement du compartiment ou en vigueur immédiatemment après la fin de toute période de performance ultérieure au titre de laquelle une commission de performance était payable.
High Yield	Sont considérés comme « High Yield » les titres de créance présentant un rating inférieur ou égal à BB+ auprès des agences de notation. Le risque de défaut d'une obligation High Yield étant supérieur à celui d'une obligation de type « Investment Grade », toutes choses étant égales par ailleurs, ces obligations devraient offrir un rendement plus élevé.
Hybrides	Comme leur nom l'indique, les titres hybrides présentent des caractéristiques à la fois des actions et des obligations. En cas de liquidation, ils sont remboursés après les autres créanciers : ce sont des obligations fortement subordonnées (encore appelées obligations juniors subordonnées). Ces titres peuvent également offrir à l'émetteur la possibilité de suspendre le paiement d'un coupon temporairement (le paiement du coupon est reporté au suivant, i.e. coupons cumulatifs) ou définitivement (coupons non-cumulatifs). Par conséquent, les titres hybrides présentent généralement un niveau de risque de crédit plus élevé.
Investment Grade	Sont considérés comme « Investment Grade » les titres de créance présentant un rating de AAA à BBB- auprès des agences de notation. Ces titres présentent des niveaux de solvabilité et de qualité relativement élevés.
Rating	Le rating donne à l'investisseur une indication de la solvabilité d'une entreprise/d'un Etat ou d'une obligation selon que ce rating porte respectivement sur l'émetteur ou l'émission. Ces ratings sont attribués par des agences de notation telles que Moody's ou Fitch. Pour plus d'informations sur les ratings, veuillez vous référer aux sites internet suivants: www.moodys.com, www.fitchratings.com. Sur la factsheet, les répartitions par rating sont stipulées au niveau de l'émission. Le rating de l'émission peut être inférieur au rating de l'émetteur selon le degré de séniorité de l'obligation (son ordre de priorité entre les différents types d'obligations émises par l'émetteur si celui-ci se retrouvait dans l'impossibilité d'honorer ses engagements financiers). Pour établir la répartition par rating de la factsheet, chaque titre se voit attribuer un rating correspondant à une moyenne des ratings disponibles accordés par les agences de notation Moody's et Fitch, sur une échelle de AAA (sécurité maximale) à D (défaut). Si cette moyenne se situe entre deux ratings, le rating inférieur prévaut. Seules les émissions qui ne sont notées par aucune des 2 agences de notation sont considérées comme non notées, « Not Rated », « NR ».
Swing Pricing	Technique anti-dilution qui permet au compartiment de répartir les coûts liés aux ajustements de portefeuille causés par les demandes de souscription/rachat sur les actionnaires dont les ordres ont entrainé la nécessité de rééquilibrer le portefeuille. Il s'agit d'un outil de gestion du risque de liquidité conçu pour que les actionnaires restants ne supportent pas tous les coûts (y compris la dilution) causé par les premiers actionnaires à sortir du compartiment.
Volatilité	La volatilité est un indicateur de risque mesurant l'ampleur des fluctuations de valeur d'un actif, ou autrement dit sa variabilité, sur une période déterminée. Mathématiquement, la volatilité se calcule comme l'écart-type des returns de l'actif.